

Conseil municipal du 08 octobre 2019

Convocation le 30 septembre 2019

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ (arrivée à 20h45)

Absents : M, Christian LETOVANEC,

Absentes excusées : M Nicolas LAMBERT a donné procuration à Claude BOURNE

Validation du compte rendu du conseil municipal du mardi 03 septembre 2019,

Secrétaire séance : Jérôme LABRETTE

Urbanisme:

- DP acceptée pour une division de parcelle Rue de La Viale
- DP acceptée pour une antenne relais Route de St Ange ;

PLU :

- Participation à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 19 septembre à la préfecture. Après délibération cette commission émet un avis favorable au STECAL de l'ITEP et un avis défavorable au STECAL économique de Loufaut pour cause de zone Ap ;
- Présentation aux membres du bureau du SCOT grand Rovaltain de notre projet. Cet organisme a émis un avis favorable.
- Le Tribunal administratif de Grenoble a été sollicité afin de nommer un commissaire enquêteur ;
- Réunion avec le président et le directeur du Syndicat Intercommunal des eaux de l'Herbasse (SIEH) pour vérification des capacités du réseau sur les différents secteurs de la commune.

Dégâts d'orage du 15 Juin 2019

Mr Claude BOURNE, Maire de Geysans, rappelle la délibération n° 27.2019 de demande de subvention pour les travaux à entreprendre suite aux intempéries du 15 Juin 2019.

Il vient d'être découvert un nouveau dégât dû à l'écoulement massif d'eau ce 15 Juin, en effet un enrochement est nécessaire suite à l'éboulement de l'embase de la route du Château.

Il propose le devis de l'entreprise Terpend n°01796 pour la remise à l'état initial des routes et fossés endommagés pour un montant de 1 500 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Par 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

Approuve le devis établi par l'entreprise Terpend pour un montant de 1 500 € HT.

Sollicite l'ajout de ce montant de 1 500 € au montant précédent de 2 640 € (délibération n° 27.2019) de demande de subvention au Département de la Drôme au titre des dégâts d'orage du 15 juin 2019 correspondant à un montant de travaux total de 4 140 €.

Autorise Le Maire à signer les devis ainsi que tout document relatif à cette opération.

Voirie:

- Les travaux d'emplois sur le réseau communal sont réalisés ;
- Remise en état d'une conduite d'eau pluviale sous la voirie de la route de Desviages à proximité de la RD 52.

Personnel communal :

Contrat groupe risque prévoyance du 01/01/2020 au 31/12/2025

Dans le domaine de la Prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, le Centre de Gestion de la Drôme a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation.

A l'issue de l'analyse des offres, le marché a été attribué à :

Prévoyance : IPSEC Assureur (groupe Malakoff-Médéric-Humanis) - SIACI Gestionnaire

Monsieur le Maire indique qu'il revient donc maintenant au Conseil Municipal de se prononcer sur

l'adhésion à la convention de participation couvrant le risque Prévoyance par le CDG26, dans le respect

des dispositions du décret précité, en fixant un montant de participation à verser aux agents et se prononcer sur les modalités de versement.

La commune était déjà adhérente précédemment à une convention de participation couvrant ce risque mais cette adhésion arrive à échéance au 31/12/2019.

Le Conseil doit également décider du pourcentage retenu pour le maintien du Régime Indemnitaire (inclus dans la base de cotisation de l'agent) à hauteur de 47,50% ou 95% + TIB/NBI. L'agent aura donc le choix de sa base de cotisation ; TIB/NBI ou TIB/NBI + % RI retenu par le conseil municipal.

De même, la collectivité publique propose à ses agents, outre la garantie « incapacité temporaire de travail », de choisir ses options de garantie(s) prévus à la convention : invalidité, minoration de retraite et capital décès.

Après débat, il est donc proposé de fixer le montant MENSUEL prévisionnel à : Prévoyance : 16 € par agent à temps complet et par mois à proratiser selon le temps de travail pour le risque « prévoyance ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide: Par 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- D'adhérer à la Convention de participation couvrant le risque Prévoyance telle que mise en oeuvre par le CDG26, à compter du 01/01/2020, (Contrat durée de 6 ans ; 01/01/2020 au 31/12/2025) et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci ;

- D'autoriser la prise en charge de la cotisation prévue, selon les conditions TIB/NBI + 95% RI et le contrat signé par l'agent ;

- De verser la participation financière à hauteur de 16 € par agent à temps complet et par mois à proratiser selon le temps de travail pour le risque « prévoyance » ;

- De prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

Contrat groupe risque frais de santé : 01/01/2020 – 31/12/2025

Dans le domaine de la Santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, le Centre de Gestion a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation.

A l'issue de l'analyse des offres, le marché a été attribué à :

Frais de Santé : IPSEC Assureur (groupe Malakoff-Médéric-Humanis)

Il est également proposé de fixer le montant MENSUEL prévisionnel à :

Frais de Santé : 1 € par agent complet et par mois à proratiser selon le temps de travail pour le risque « santé »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide: Par 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- D'adhérer à la Convention de participation couvrant le risque SANTE telle que mise en oeuvre par le CDG26, à compter du 01/01/2020, pour une durée de 6 ans (période contrat groupe : 01/01/2020 au 31/12/2025) ;

- d'autoriser la prise en charge de la cotisation prévue selon le contrat signé par l'agent;

- de verser la participation financière telle que mentionnée ci-dessus, de prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

Archives :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les collectivités sont propriétaire de leurs archives et doivent en assurer la conservation et la mise en valeur dans le respect des règles fixées par l'Etat (contrôle scientifique et technique des Archives Départementales). La convention signée, par délibération n° 17.2016, avec le centre de gestion de la Drôme pour 4 jours/an de mission à Geyssans arrive à échéance au 31/12/2019, il serait bon de la renouveler. Le centre de gestion propose l'affectation d'un attaché de conservation du patrimoine pour des journées d'intervention qui sont facturées 205 € par jour pour 2019.

La mission consiste en une mission de conseil pour le respect des obligations légales, de sensibilisation des acteurs aux méthodes d'archives, de réception et tri des dossiers, de réalisation du récolement des archives versées aux Archives Départementales...

Monsieur Le Maire propose de réduire à 2 journées par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré : Par 14 pour, 0 contre, 0 abstention

- Décide de confier cette prestation « archives » au Centre de Gestion à compter du 01 Janvier 2020 jusqu'au 31 Décembre 2022.

- Autorise Le Maire à signer la convention « archives » avec le Centre de Gestion.

Divers :

Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse (SIEH)

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat des Eaux de l'Herbasse, et ses Statuts. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Par 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- DONNE son accord pour l'élargissement du territoire syndical des Eaux de l'Herbasse dans le cadre de l'article de ses statuts, à compter du 1er janvier 2020 à l'intégralité du territoire de la commune nouvelle de VALHERBASSE ;

- VALIDE les statuts du Syndicat et notamment leur annexe actualisée relative à la liste des membres (selon le projet joint à la présente délibération) ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, par lecture des délibérations prises par les Communes de Saulce-sur-Rhône et Mirmande ainsi que par le Syndicat d'Irrigation Drômois le 21 Mars 2019, que ces deux communes souhaitent leur retrait du S.I.D.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré : Par 11 pour, 0 contre, 3 abstentions

- Donne son accord pour le retrait des communes ;

- Précise que la délibération prendra effet dès la publication de l'Arrêté Préfectoral entérinant les décisions concordantes des communes adhérentes au Syndicat.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois applicables à compter des élections municipales de 2020 (document joint)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré : Par 11 pour, contre, 3 abstentions

- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois applicables à compter des élections municipales de 2020.

Des pigeons se sont installés sous la toiture du bâtiment de la mairie. Les fientes dégradent les murs, créent des difficultés en terme de santé publique et bien sûr pour la propreté des abords de la mairie. Un grillage sera installé sous la toiture avec l'aide d'un échafaudage.

Evénements du mois :

- 04 sept : Comité syndical SIEH

- 15 sept « Hors les murs » avec Radio Méga, cette journée a été une belle réussite. Elle n'aurait pas pu être possible sans l'aide de toutes les associations et leurs bénévoles, des personnes qui se sont proposées spontanément et tous les artistes. Nous tenons à tous les remercier sincèrement.

- 16 sept : Réunion avec Orange (FTTH) préparation pour l'installation de la fibre optique et explication des travaux d'enfouissement prévus dans le village.

- 24 sept : commission Développement Durable Agglo. Travaux de restauration physique de l'Ozon affluent de la Véore.

-24 sept : Commission déchets Agglo. Projet d'installation de containers semi-enterrés. La commune est favorable à ce projet, mais refuse les travaux envisagés par l'Agglo en novembre 2019 sans concertation et dossier technique à l'appui.

- 25 Réunion, visite chantier bois-énergie, le tri pour mieux valoriser les bois.

- 25 sept, 03 oct : Bureau et conseil communautaire Valence Romans Agglo

- 02 oct : Réunion sur le suivi de la qualité de l'air dans les écoles. Des grilles d'évaluations seront rédigées en collaboration avec les enseignants et le personnel d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10 L'intégralité des délibérations est visible en mairie

Prochain conseil municipal le mardi 05 novembre à 20h00